

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
ANNEE SCOLAIRE
Collèges 2019/2020

Article R511-20 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président	- Mme MARQUEZ	- Pas de suppléant
• L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints	- Mme LEGUY	- Pas de suppléant
• Le conseiller principal d'éducation désigné par le conseil d'administration sur proposition du chef d'établissement	- Mme SY	- Pas de suppléant
• L'adjoint-gestionnaire de l'établissement	- Mme LAGEISTE	- Pas de suppléant
• Quatre représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- Mme DELEIGNE - Mme IBANEZ - Mme YELLES - Mme CHATEAU-BLANC	- - - -
• Un représentant élu des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	-	-
• Trois représentants élus des parents d'élèves	- Mme BUENO - Mme SITBON - Mme AIM-TUIL	- Mme MITRANO - Mme SABLON - Mme LAPORTE
• Deux représentants élus des élèves	- Mlle KHERBOUCHE S. (302) - M. BELGUENDOZ Anir (403)	- M. CHARBIT E. (303) - M. ASSOR E. (401)